

distincte pour chaque partie d'un effort d'exportation et permettra de simplifier le processus, le rendant plus efficace et allégeant ainsi le fardeau administratif des participants au Programme.

La base de la demande SDM sera le plan de commercialisation ou d'affaires de la société désireuse d'exporter. Dans les Centres du commerce international du gouvernement fédéral, un personnel spécialisé se tiendra à la disposition des requérants pour les aider à formuler une stratégie à long terme, axée sur un marché ou un créneau commercial spécifique à l'étranger.

*Plus de coûts
admissibles; un
engagement à plus long
terme*

L'aide consentie, allant jusqu'à 50 % des coûts encourus, couvrira une plus grande variété d'activités telles que les voyages, la mise à l'essai des produits aux fins de certification, les honoraires juridiques, les frais de démonstration et les autres dépenses nécessaires à l'exécution du plan de commercialisation. Cette aide PDME-SDM sera disponible pour une période allant jusqu'à un an et sera basée sur un plan à long terme. Le PDME-SDM contribuera aussi à la modification et à la réorientation du plan de commercialisation en fonction de l'évolution de la situation des marchés mondiaux. La SDM a été conçue principalement pour les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 \$ et inférieur à 50 millions de dollars.

Une aide plus adaptée

Le PDME revitalisé continuera d'aider les petites entreprises et celles qui n'ont jamais exporté, en leur permettant de se lancer sur les marchés internationaux sans avoir à assumer une charge financière excessive. Les sociétés ayant des besoins de commercialisation cycliques seront également admissibles. Le volet Soumissions pour projets d'immobilisations du PDME reste en grande partie inchangé, tandis que l'élément Activités spéciales a été remanié pour mieux répondre aux besoins des associations commerciales satisfaisant les critères d'admissibilité du PDME.

*Délai de
remboursement
prolongé*

Le PDME continue de se définir comme un investissement dans une société canadienne décidée à se développer sur les marchés internationaux. Les fonds sont maintenant remboursables sur la base de 4 % des ventes annuelles additionnelles, chaque année, et ce, sur une période de